



Martine Desaulles



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



David Espin



Sabrina Houri



Boris Violet



Paméla Van Wayenberghe



Cécile Marchesi



Thierry Bordier

LES SALAIRES DES CONSEILLERS À L'EMBAUCHE

Branle-bas de combat. La direction passe à la vitesse supérieure pour recruter des COFI qui pourront gérer un portefeuille et diminuer le plus possible la population des COCO. A cette fin, plusieurs sources de recrutement devraient permettre d'obtenir rapidement des COFI. Plusieurs niveaux de salaire et de classification, aussi.

Qui sont ces nouvelles recrues ?

- **Des alternants** : plutôt des commerciaux en reconversion inscrits au Bachelor BBO. Recrutés comme COCO en D à 31 K€.

Des salariés n'ayant jamais travaillé dans le secteur bancaire avec ou sans expérience commerciale, recrutés comme COCO en D à 29 K€ ou COFI en D à 31 K€.

- **Des COFI au profil bancaire ayant pratiqué la gestion de portefeuille** au moins 1 an à 33/34 K€ (classification E) mais ceux-là ne sont plus très attirés par notre entreprise.

La CEIDF va donc utiliser toute la palette des classifications et des rémunérations dont elle dispose pour ce métier. De 29 K€ à 35 K€ pour les plus chanceux. De la classification D à F.

Les écarts de rémunération entre salariés qui feront vite le même travail avec les mêmes contraintes seront irrattrapables au rythme de la promotion interne et de l'évolution salariale dans le réseau.

Par ailleurs, la CEIDF qui a plus d'un tour dans son sac, va prendre aux uns ce qu'elle donnera aux autres.

Alors que la bataille sur les salaires s'engage en cette rentrée, nous aurons désormais dans nos murs des COFI classés D à 31 K€ c'est-à-dire en dessous des salaires minimum actés dans l'accord de NAO fin 2021, accord qui prévoit une rémunération mini de 33 K€ pour un COFI en E et de 34 K€ pour ceux en F.

Alors qu'elle se veut attractive mais à peu de frais, elle entend gonfler la rémunération des COCO à l'embauche par un artifice. Au lieu de verser l'augmentation salariale après l'obtention du PNE comme actuellement soit 3510 € bruts annuels, elle veut la scinder et la verser pour partie à l'embauche et pour partie après la formation. Une avance sur salaire en quelque sorte !

Et tous les autres ?

Est-ce à dire que la CEIDF va augmenter la rémunération annuelle des COCO ou COFI actuellement dans l'entreprise ?

C'est NON ! Un véritable camouflet pour les collègues qui se démènent au quotidien pour être à l'attendu des résultats.

06 59 29 75 46

01 70 23 53 40 (38)

sudceidf@orange.fr

www.sudbpce.com

in SUD Solidaires BPCE IDF

